

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le Conseil Communautaire, convoqué le 13 octobre 2023, s'est réuni à la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac le **19 octobre 2023** à 20h30 sous la présidence de Monsieur Pierre MATHONIER.

Nombre de conseillers : 68

Nombre de conseillers présents à la séance : 49

Nombre de conseillers absents à la séance : 4

Nombre de conseillers en exercice : 68

Nombre de conseillers représentés : 15

Nombre de conseillers suppléés : /

### ETAIENT PRÉSENTS :

Pierre MATHONIER, Christian POULHES, Magali MAUREL, Stéphane FRECHOU, Bernadette GINEZ, Jean-Luc LENTIER, Isabelle LANTUEJOUL, Gérard PRADAL, Angélique MARTINS, Sébastien PRAT, Nathalie GARDES, Alain COUDON, Maryline MONTEILLET, Charly DELAMAIDE, Yves ALEXANDRE, Ginette APCHIN, Michel BAISSAC, Yvette BASTID, Jamal BELAIDI, Patricia BENITO, Vanessa BONNEFOY, Nadine BRUEL, Thierry CRUEGHE, Aurélie DEMOULIN, Jean-Luc DONEYS, Louis ESTEVES, Jean-Michel FAUBLADIER, Claudine FLEY, Daniel FLORY, Christian FRICOT, Cécile GANE, Frédéric GODBARGE, Evelyne LADRAS, Dominique LAVIGNE, Philippe MARIOU, Philippe MAURS, Maxime MURATET, Jean-Paul NICOLAS, Christophe PESTRINAUX, Jean-Pierre PICARD, Jean-Louis PRAX, Jean-François RODIER, Valérie RUEDA, Guy SENAUD, Nicole SOULENQ-COUSSAIN, Jean-Luc TOURLAN, Jean-Louis VIDAL, Julien VIDALINC, Véronique VISY

### ETAIENT REPRESENTE(E)S :

Catherine AMALRIC (représentée par Jean-Paul NICOLAS), Jean-François BARRIER (représenté par Sébastien PRAT), Elisa BASTIDE (représentée par Julien VIDALINC), Bernard BERTHELIER (représenté par Pierre MATHONIER), Elise BRUGIERE (représentée par Stéphane FRECHOU), Michel COSNIER (représenté par Christian POULHES), Philippe COUDERC (représenté par Valérie RUEDA), Stéphanie DELORME (représentée par Jean-Luc LENTIER), Philippe FABRE (représenté par Frédéric GODBARGE), Dominique FABREGUES (représenté par Bernadette GINEZ), Mireille LABORIE (représentée par Christian FRICOT), Sylvie LACHAIZE (représentée par Jamal BELAIDI), David LOPEZ (représenté par Isabelle LANTUEJOUL), Jacqueline MARTINEZ-SEVERAC (représentée par Alain COUDON), Frédéric SERAGER (représenté par Magali MAUREL)

### ETAIENT ABSENT(E)S :

Hubert BONHOMMET, Géraud DELPUECH, Chloé MOLES, Philippe SENAUD

Monsieur Sébastien PRAT a été élu secrétaire de séance.

## **N° DEL\_2023\_128 : TRANSPORTS / AVENANT N° 5 À LA CONVENTION-CADRE RELATIVE À LA MISE EN ŒUVRE ET AU FONCTIONNEMENT D'OÛRA EN RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES**

**Rapporteur : Monsieur Sébastien PRAT**

### **Présentation de la démarche partenariale**

Depuis plus de 15 ans, la démarche Oûra fédère les Autorités Organisatrices de Transport et de Mobilité de la Région dans l'objectif de fluidifier les parcours voyageurs et faciliter l'accès aux services de mobilité pour les habitants du territoire régional.

Basée principalement sur l'interopérabilité des réseaux de transport, qui permet des « parcours sans couture », Oûra est une démarche de services à la mobilité qui favorise l'intermodalité des transports en commun et l'accès à des services complémentaires en matière de modes doux, tarification, distribution et information voyageur. La carte Oûra, support commun de la mobilité, en est la réalisation historique.

En 2020, près d'un million de cartes circulent sur le territoire régional, 34 réseaux sont équipés de systèmes « billettique » interopérables basés sur la carte Oûra, 25 partenaires ont mis tout ou partie de leurs titres de transport en vente sur la boutique en ligne « oura.com ». L'information voyageurs des 50 réseaux de transport de la Communauté Oûra est accessible via le site web et l'application mobile Oûra, et alimente le calculateur

d'itinéraires régional avec des données théoriques et maintenant en temps réel quand elles sont disponibles.

La démarche Oûra repose sur un objectif de services cohérents et performants progressivement mis en place par tous les réseaux de transport partenaires et portant sur :

- la distribution et le service après-vente sur cartes Oûra performants et possibles techniquement sans condition par tout réseau en tout point du territoire (sous réserve des accords commerciaux entre les partenaires) ;
- les tarifications en mode mono-réseau et multi-réseaux (ex : tarifs zonaux, TER +, etc.) ;
- la délivrance d'informations en mode mono et multi-réseaux (information tarifaire, calculateur d'itinéraires régional etc.) ;
- le développement de nouveaux services de mobilités proposés aux usagers du service Oûra (ex : covoiturage, autopartage, vélos en libre service...) ;
- à terme, l'intégration possible de services de la vie quotidienne pour les usagers du Service Oûra (ex : bibliothèque, piscine...).

Pour rappel, la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac a intégré la démarche billettique partenariale Oûra par délibération n° DEL\_2018\_126 en date du 29 septembre 2018.

### **La feuille de route 2022-2027**

Le Comité de Pilotage Oûra, lors de sa réunion du 26 novembre 2020, a validé l'ambition de service de cette communauté d'opérateurs de mobilité pour les années à venir à savoir :

- poursuivre, dans le cadre d'Oûra, le travail de coopération institutionnelle engagé depuis plus de 15 ans en faveur de mobilités plus respectueuses de l'environnement ;
- poursuivre le développement des coopérations tarifaires entre les réseaux de la Région et les réseaux urbains pour tous les voyageurs, notamment via le développement d'un support occasionnel interopérable ;
- développer l'usage des mobilités douces et de la voiture partagée : consignes à vélo, vélo-stations, vélos en libre-service, covoiturage, autopartage (via les outils régionaux et la mise en visibilité des services de mobilité déployés à l'échelle locale) ;
- encourager l'innovation avec la mise à disposition d'outils communs, mutualisables pour les AOM, notamment la brique distribution M-Ticket, la brique information voyageurs, la brique covoiturage, la brique Transport à la Demande....

La mise en œuvre de cette feuille de route a été validée selon deux axes : le premier vise à pérenniser les investissements réalisés et à optimiser l'exploitation, le second entend poursuivre le développement de l'offre de services aux voyageurs.

Pour atteindre ces objectifs, de nouveaux marchés ont été lancés via le groupement de commandes Oûra.

Les marchés de maintenance billettique, web, calculateur d'itinéraires et application mobile ont pris la suite, à iso-périmètre, de l'ancien marché « Dispositif mutualisé Oûra », dont le titulaire est Conduent/OBS. Les prestations réseautiques du dispositif ont été assurées par le marché régional Amplivia, porté par la Centrale d'achat régionale, à laquelle la CABA a adhéré par délibération n° DEL\_2021\_151 en date du 16 décembre 2021.

Le marché Médias et plateforme de services mobilité a permis de développer les ambitions de service Oûra via des médias renouvelés et incluant de nouveaux services, basés sur des « briques » fonctionnelles réutilisables par les partenaires sur leurs projets locaux : nouveau calculateur d'itinéraires incluant les nouvelles mobilités, M-Ticket interopérable pour permettre la mise en œuvre de tarifications multimodales occasionnelles, co-voiturage, etc. A noter que, sur ce marché, la Région a pris le risque financier de la demande de subvention FEDER auprès de l'Union Européenne en n'appelant les contributions des partenaires qu'à hauteur de 50 % des clés de financement classiques.

Le Comité de Pilotage Oûra, lors de sa réunion du 4 mai 2023, a conforté ces orientations en portant l'ambition de faciliter l'accès à toutes les solutions de mobilité, à travers le développement des services numériques de mobilité à l'échelle régionale. A ce titre, le projet « médias et plateforme de services mobilité » inscrit dans le plan de charge de la phase 4 d'Oûra, offre un service complet pour tous et encourage l'innovation. Ce projet bénéficie d'un financement FEDER dans le cadre du PO FEDER 2021 – 2027.

Le partenariat Oûra repose sur deux documents fondateurs complémentaires : la convention-cadre Oûra, qui fixe les ambitions de la communauté d'opérateurs de mobilité, ses objectifs, ses moyens et la répartition des coûts, et la convention constitutive du groupement de commandes Oûra, qui fixe le périmètre des marchés couverts par le groupement.

Il est proposé ce jour au Conseil Communautaire d'approuver un avenant n° 5 à la convention-cadre afin de permettre :

- la prise en compte des modifications intervenues depuis la signature de l'avenant n°4 à la convention-cadre, en date du 21 décembre 2021 ;
- l'intégration de la modification des modalités de gouvernance de la COSI ;
- la mise à jour des modalités de financement des prestations mutualisées, notamment l'augmentation du taux FEDER et spécifier les dépenses qui relèvent du FEDER ;
- la modification de la participation au financement de l'information voyageurs en intégrant les coûts du calculateur d'itinéraires dans les charges mutualisées ;
- la mise à jour de la liste des signataires de la présente convention cadre ;
- la prolongation de la durée de la présente convention jusqu'au 31 décembre 2029.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- d'approuver les termes de l'avenant n° 5 à la convention-cadre relative à la mise en œuvre et au fonctionnement d'Oûra en Région Auvergne-Rhône-Alpes et de ses annexes, dont les projets sont joints à la présente délibération ;

- d'autoriser Monsieur le Vice-Président en charge des Mobilités et des Transports Urbains à signer ledit avenant ainsi que tout acte s'y rapportant.

Au registre sont les signatures,  
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Pierre MATHONIER.